

**DEPARTEMENT DES
LANDES
COMMUNE DE
MESSANGES**

**Nombre de conseillers en
fonction :
14
Nombre de conseillers
présents :
9
Nombre de votants :
13**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

VENDREDI 9 JUIN 2023 à 12 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à douze heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MESSANGES s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre CALORME, Adjoint au Maire

Présents : CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, BOUYRIE F, LAVIELLE G, AROCENA U

Absents excusés : BOUYRIE H, CASTAGNET P, DABBADIE G, LAUDOUAR E, BAMBALERE M

Ont donné pouvoir : BOUYRIE H à BOUYRIE F, CASTAGNET P à CAZES MF, DABBADIE G à CALORME JP, BAMBALERE M à AROCENA U

Secrétaire de séance : AROCENA U

Date de convocation : 26 Mai 2023

Ordre du jour :

Affaire n° 1 : Approbation des taux d'imposition 2023

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Avril 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Avril 2023 est arrêté à l'unanimité.

Affaire n° 1 : Approbation des taux d'imposition 2023

Monsieur l'adjoint au Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter les taux 2023 des taxes directes locales : la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Monsieur l'adjoint au Maire précise que suite aux observations adressées par la préfecture des Landes en date du 12 Mai 2023, il convient de retirer la délibération approuvée en date du 11 avril 2023.

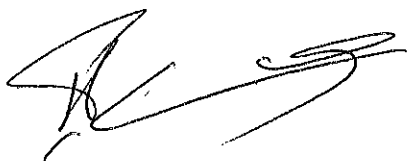
Il présente les nouvelles études financières et projections budgétaires permettant à l'assemblée de délibérer.

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur l'adjoint au Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer pour l'année les taux comme suit

	BASES 2023	TAUX	PRODUITS
TAXE FONCIERE (BATI)	2 511 000	27.88 %	700 067
TAXE FONCIERE (NON BATI)	82 800	37.61 %	31 141
TAXE D'HABITATION	1 611 124	9.05%	145 807
		<i>Produit fiscal attendu</i>	877 015
		<i>Coefficient correcteur</i>	293 237
		<i>Produit fiscal réel attendu</i>	583 778

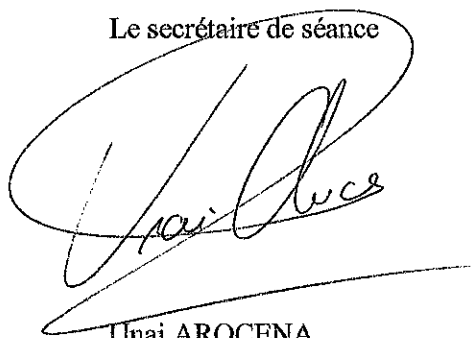
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13h00

L'adjoint au Maire

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large initial 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Jean Pierre CALORME

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop at the top, followed by the name 'Unai Arocena' written in a cursive style.

Unai AROCENA